

| |
|---|
| <p>REGLEMENT DU JEU GEANT CASINO , « CONCOURS PHOTO : MA FAMILLE DE HEROS » Du 5 au 17 juin 2018</p> |
|---|

ARTICLE 1 : DATE ET DEROULEMENT DU JEU

La société DISTRIBUTION CASINO France, société par actions simplifiées, au capital de 106 801 329 euros dont le siège social est au 1, Cours Antoine Guichard – BP 306 – 42 008 SAINT ETIENNE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne sous le numéro B 428 268 023 organise, du 5 au 17 juin 2018 inclus, un grand jeu concours photo sans obligation d'achat sur la page Facebook de Géant Casino.

ARTICLE 2 : ANNONCE DU JEU

Jeu ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exception du personnel de la société organisatrice, ainsi que des membres de leur foyer (même nom, même adresse).

Jeu annoncé sur le prospectus Géant Casino distribué en boîtes aux lettres, sur geantcasino.fr et sur le page Facebook de Géant Casino.

ARTICLE 3 : DOTATIONS MISES EN JEU

Sont mis en jeu au niveau national :

- 1 séjour au parc de Village Nature avec entrées au parc Disneyland Paris d'une valeur unitaire de 3000€ (4 jours/3 nuits – Formule Vendredi/Lundi ou Lundi/Jeu) pour 2 adultes et 2 enfants de moins de 12 ans

Le package est à réserver avant le 30/10/2018 et utilisable du 01/09/2018 au 01/09/2019

Le package est soumis à disponibilité et sous réserve de suppléments sur certaines dates.

Le packages n'est ni échangeable, ni remboursable en tout ou partie, ni cessible à titre onéreux et n'est pas convertible en numéraire.

PRESTATIONS INCLUSES =

- L'hébergement pour 2 adultes et 2 enfants (de 2 à moins de 12 ans)
 - o Hébergement en Cottage VIP – 3 pièces / 2 chambres sur le Parc de Village Nature
- Les entrées pour 2 jours sur le Parc de Disneyland Paris pour 2 adultes et 2 enfants (de 2 à moins de 12 ans)
- L'accès illimité aux activités et animations du Parc
- L'assurance Assistance - Rapatriement

NON INCLUS =

- Le petit-déjeuner
- Les repas
- La taxe locale de séjour à régler sur place (environ 1€/jour)
- Les extras et dépenses personnelles
- Toutes visites et prestations non mentionnées au programme

- 20 DVD du dessin-animé Disney Coco d'une valeur unitaire de 18€18

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables en tout ou partie, ni cessibles à titre onéreux.

ARTICLE 4 : PARTICIPATION

Du 5 au 17 juin 2018, en famille, déguisez-vous en super-héros et postez votre photo fun et originale sur Facebook avec le hashtag #GeantDetreUnHeros.

Chaque personne ne peut participer qu'une fois.

Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l'élimination immédiate du participant ainsi que la perte de son gain le cas échéant. La Société organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications d'identité et/ou de domiciliation qu'elle jugera utiles. S'il apparaît qu'un doute existe sur l'identité du gagnant ou sur son droit de participer au Jeu, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de demander toutes pièces justificatives permettant d'éluder ce doute. À défaut de pouvoir produire de tels justificatifs, le gagnant sera éliminé et un nouveau gagnant sera élu parmi les autres participations.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Pour désigner les gagnants du séjour au parc Village Nature et des DVD du dessin-animé Disney Coco : un jury interne composé du personnel du siège du Groupe Casino choisira les photos les plus originales parmi l'ensemble des photos postées sur Facebook avec le hashtag #GeantVieDetreUnHeros. Les photos devront être libres de droits et ne pas porter atteinte à des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle existants. Le participant qui poste la photo sur Facebook devra obtenir au préalable l'accord des autres personnes présentes sur la photo.

1^{er} prix : le séjour au parc Village Nature.

Ce lot sera attribué à l'internaute ayant posté la photo de famille déguisée en super-héros la plus originale parmi l'ensemble des photos postée sur Facebook avec le hashtag #GeantVieDetreUnHeros

Du 2^{ème} au 21^{ème} prix : DVD du dessin-animé Disney Coco.

Après la désignation du 1^{er} prix, ces lots seront attribués à 20 internautes ayant posté la photo de famille déguisée en super-héros la plus originale parmi l'ensemble des photos postées sur Facebook avec le hashtag #GeantVieDetreUnHeros.

Les résultats du concours seront publiés sur la page Facebook de Géant Casino au plus tard le 24 juin et désigneront les 21 gagnants.

Chaque gagnant sera informé par message privé dans les 15 jours suivant la publication des résultats dans les commentaires de la page Facebook et/ou par message privé. Chaque participant est tenu de veiller à la bonne gestion de son compte Facebook pour pouvoir être contacté.

Les modalités de remise du lot seront spécifiées dans ce message. Il appartiendra ensuite à chaque gagnant de suivre les modalités de remise du lot, indiquées dans l'email annonçant sa qualité de gagnant, dans les 15 jours suivants l'envoi de ce message. La société organisatrice se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude des renseignements donnés lors de l'inscription avant de remettre le lot au gagnant.

A défaut de réaction du gagnant dans les 15 jours suivant l'envoi du mail lui annonçant qu'il est gagnant, le lot sera considéré comme définitivement perdu pour lui et redeviendra la propriété de la société organisatrice qui pourra en disposer librement.

Dans le cas où le lot envoyé au gagnant reviendrait à la société organisatrice, cette dernière pourra en disposer librement.

| Un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse)

ARTICLE 6 : MODIFICATION DES CONDITIONS DE DEROULEMENT DU JEU :

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le jeu, si des événements indépendants de sa volonté, le rendent nécessaire, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Les informations relatives à la suppression ou la modification du jeu seront annoncées sur le site internet de Géant Casino.fr.

La société organisatrice se réserve le droit de modifier la nature des lots gagnés si les circonstances l'exigent.

ARTICLE 7 : DROIT A L'IMAGE

Les gagnants autorisent la société organisatrice à utiliser leurs noms et leur image dans toute communication promotionnelle ou publicitaire liée à l'opération.

Les gagnants peuvent s'opposer à cette utilisation en écrivant à la société organisatrice. .

Cette utilisation ne donnera lieu à aucune contrepartie autre que la dotation.

ARTICLE 8 : REGLEMENT DU JEU :

Le fait de participer à cette opération implique l'acceptation sans réserve du règlement complet dont le participant déclare avoir pris connaissance.

Le règlement sera disponible sur le site, www.geantcasino.fr et pourra être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande avant le 15 juin 2018, dans la limite d'une demande par foyer, à l'adresse suivante: Casino DCF – JEU MA FAMILLE DE HEROS- Service consommateurs - 1 Cours Antoine Guichard – 42008 SAINT ETIENNE. Une seule demande de règlement et de remboursement par foyer (même nom, même adresse) sera prise en compte.

Tout différent relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent règlement sera interprété au regard du droit français.

ARTICLE 9 : INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les données personnelles recueillies dans le cadre de cette opération sont indispensables à la prise en compte de votre participation et sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatisé destiné à la société organisatrice et à ses prestataires dans le cadre de la gestion du jeu.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen relatif à la protection des données personnelles , vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives vous concernant que vous pouvez exercer en écrivant à la société organisatrice Casino DCF – JEU MA FAMILLE DE HEROS - Service consommateurs - 1 Cours Antoine Guichard – 42008 SAINT ETIENNE. Les personnes qui exerceront le droit de radiation des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation.